



DECISION MUNICIPALE N° 2025 / 22

Objet : Convention relative à l'intervention d'accompagnements d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

Le Maire de PIGNANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°01/2020 en date du 04 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune de Pignans,

VU la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 19 octobre 2020, portant délégations au Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Etat, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif,

CONSIDERANT que depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'Etat prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec l'Académie de Nice la convention relative à l'intervention d'accompagnements d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré. Cette convention précise les responsabilités de chaque partie lorsqu'un ou plusieurs accompagnants sont affectés à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine durant la pause méridienne, dans le cadre de la participation au service de restauration scolaire organisé par la commune.

ARTICLE 2 : De déterminer que la convention citée ci-dessus et mise en place à compter de l'année scolaire en cours et n'a pas de date de fin fixée.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 17/06/2025

Le Maire,
BRUN Fernand

